

PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE UNITE DEPARTEMENTALE DE L'EURE ET LOIR

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP/326329919

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'agrément en date du 21 mars 2017 attribué à l'organisme « ASSOCIATION LOCALE ADMR D'ORGERES EN BEAUCE »,

Vu l'autorisation du conseil départemental d'Eure et Loir en date du 21 décembre 2004,

Vu l'arrêté préfectoral de la Préfète d'Eure et Loir en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direccte d'Eure et Loir,

La Préfète d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le directeur du travail responsable de l'unité départementale d'Eure et Loir de la Directe Centre-Val de Loire,

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale d'Eure et Loir - le 28 novembre 2016 par l'ADMR D'ORGERES EN BEAUCE dont l'établissement principal est situé :

Mairie - 66 rue nationale - 28140 ORGERES EN BEAUCE -

Siret: 326 329 919 00020

et enregistrée pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (tous modes d'intervention sur le territoire national) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans en dehors de leur domicile
- Soutien scolaire et cours à domicile

- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile

- Livraison de courses à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Assistance administrative à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et Assistance informatique à domicile
- toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile des résidences principale et secondaire
- Téléassistance et visioassistance
- bersonnes âgées, personnes handicapées et atteintes de pathologies chroniques) Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une side temporaire (hors
- chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une side temporaire (hors PA/PA et pathologies
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques
- Coordination et délivrance des services à la personne (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Interprète en langue des signes (technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété).

département de l'Eure et Loir: Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément valable sur le

TOUS MODES D'INTERVENTION:

- Garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie

contante)

MODE MANDATAIRE:

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors
- atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de enfants handicapés de plus de 3 ans
- chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies pathologies chroniques

département de l'Eure et Loir - mode prestataire: Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation valable sur le

- actes de soins relevant d'actes médicaux) Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies pathologies chroniques
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

RECCTE - K

Fait à CHARTRES, le 21 mars 2017 Pour la Préfète et par délégation, Le Directeur de l'Unité Départementale 28 de la Directe Centre-Val de Loire,

Patrick MARCHAND

and, and in solvent excess been fishe for a cine do perious collisiones

An in the control of the control of

this production of the state of

o the outlier I have the second to the second to the second of the secon

to the second of the second of

. A Will of product to decrease the second with Main 12

The artist of the state of the season and the seaso

Programme of the State of the second of the

The Tea